

Prépa-Talents

4^e classe

Observatoire de la formation

Depuis 2021, la classe Prépa-Talents prépare de jeunes diplômés aux épreuves écrites et orales des différents concours de catégorie A et B de l'administration pénitentiaire. Cette préparation est réservée à un public extérieur à l'administration pénitentiaire qui, en raison de son profil, de critères de ressources, de mérite et de motivation, est éligible au dispositif d'égalité des chances dans l'accès aux fonctions publiques.

Ces auditeurs bénéficient d'enseignements dans des disciplines diverses telles que le droit pénal et la procédure pénale, le droit public, le droit pénitentiaire, la criminologie ou encore la culture générale. Ils se voient également proposer des préparations à l'oral et à l'écrit dans les conditions des concours.



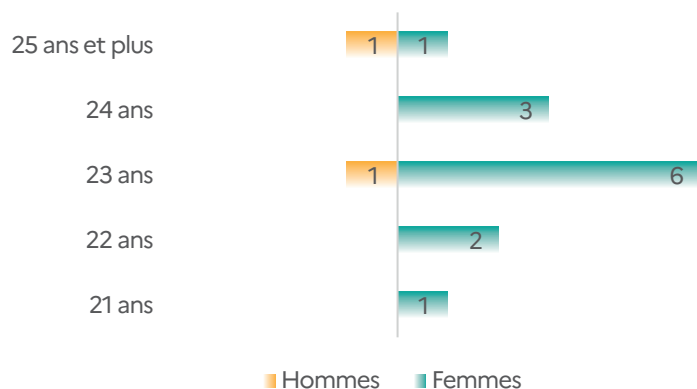
OCTOBRE 2024

À RETENIR

- > 16 élèves entrés dans la classe prépa-talents le 26 août 2024 pour une durée d'un an.
- > 15 répondants, soit un taux de retour de 94%.
- > 14 femmes et 2 hommes
- > Âge moyen : 23,3 ans
- > Principal diplôme : Bac+5 (12 essentiellement dans le domaine du droit)
- > Premiers concours visés : DSP et CPIP
- > Premières motivations : la réinsertion des personnes détenues et la prévention de la récidive.

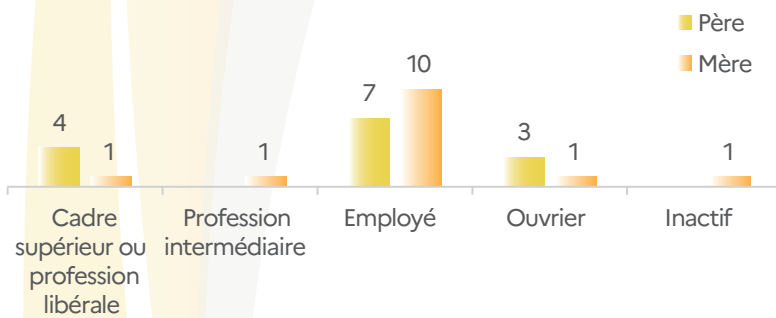
Profil sociodémographique

Graphique 1 : Répartition par genre et par âge – Effectifs



Comme les précédentes promotions, la 4^e classe prépa-talents est majoritairement féminine, puisqu'elle compte parmi ses effectifs 13 femmes et 2 hommes. La moyenne d'âge des auditeurs s'élève à 23,3 ans. La plupart d'entre eux sont célibataires (13), excepté deux personnes qui vivent en union libre.

Graphique 2 : Appartenance socio-professionnelle des parents - Effectifs

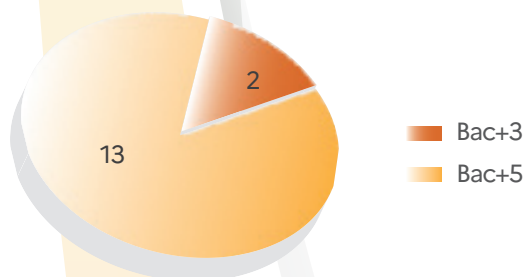


En ce qui concerne les origines sociales des auditeurs, la plus représentée est la catégorie des employés avec 17 mentions. Dans une moindre mesure, cinq personnes ont mentionné celles des cadres supérieurs et des professions libérales et quatre auditeurs, la classe des ouvriers. Les autres catégories socioprofessionnelles sont faiblement mentionnées.

Tous les participants bénéficient d'une bourse délivrée sur critères sociaux. Deux auditeurs ont également obtenu une bourse au mérite et deux autres disposent respectivement d'une bourse ERASMUS, et d'une aide à la mobilité.

Parcours scolaire et professionnel

Graphique 3 : Diplôme le plus élevé obtenu – Effectifs

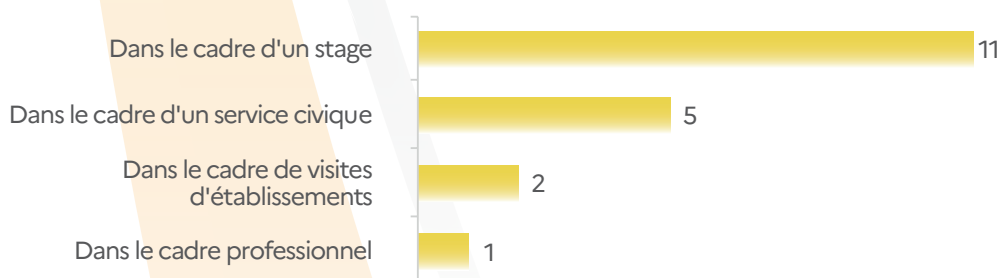


Quasiment tous les auditeurs mentionnent détenir un bac+5 (13 élèves). Par conséquent, la plupart d'entre eux sont surdiplômés, compte tenu du niveau de diplôme requis pour se présenter aux concours de catégorie A de l'administration pénitentiaire (bac+3).

Les spécialités des diplômes varient peu. Douze auditeurs ont suivi des études de droit, tandis que trois autres ont choisi les sciences humaines, l'histoire ou les sciences politiques.

Concernant les disciplines juridiques, la majorité des auditeurs citent avoir étudié le droit pénal (13 répondants) et le droit public et privé (12 chacun). Sept personnes mentionnent le droit de l'exécution des peines et trois le droit contentieux judiciaire.

Graphique 4 : Expériences dans l'administration pénitentiaire - Citations (plusieurs réponses possibles)



L'ensemble de la classe prépa-talents a déjà bénéficié au moins d'une expérience dans l'administration pénitentiaire. Ces expériences se sont principalement déroulées au cours d'un stage (11).

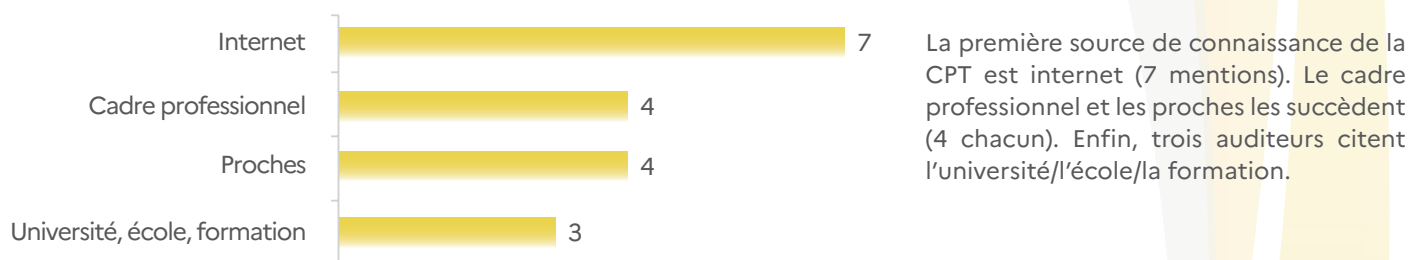
Six auditeurs précisent l'avoir effectué avec un personnel de surveillance, au sein d'un SPIP, d'une direction, un service médico-psychologique d'un centre pénitentiaire et dans un service de l'application des peines.

Cinq auditeurs ont côtoyé l'AP au cours d'un service civique, deux personnes lors de visites d'établissements pénitentiaires et une dans le cadre de son activité professionnelle.

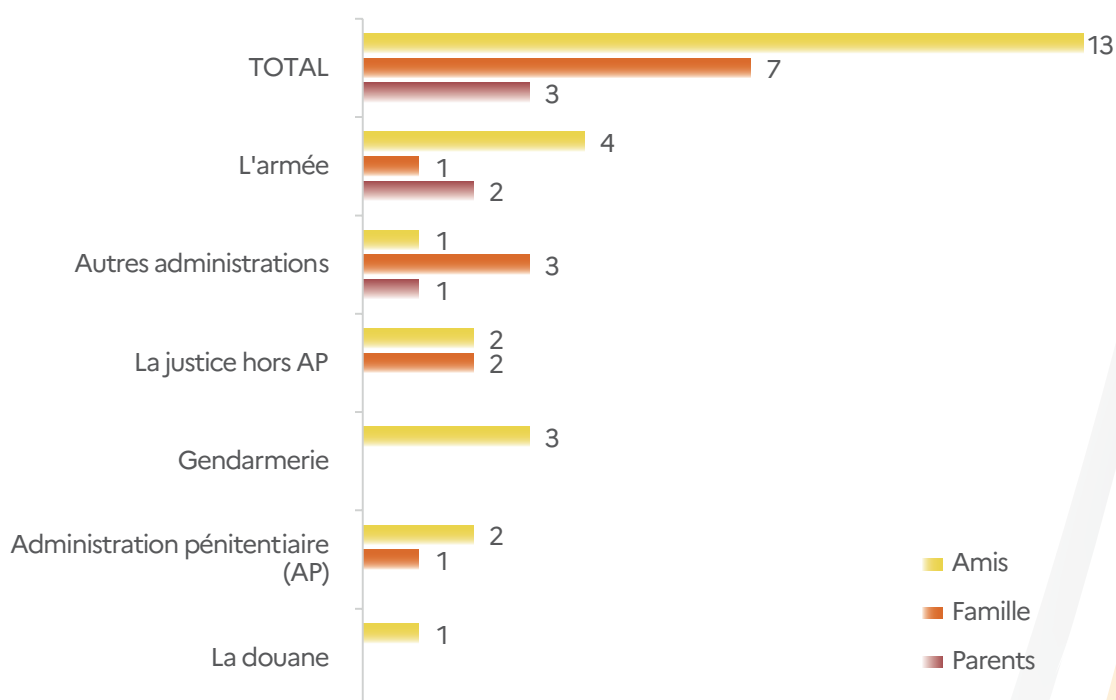
Par ailleurs, au moment de leur candidature à la prépa-talents, dix répondants étaient encore en formation, deux étaient en activité professionnelle. Trois personnes n'ont pas apporté de précision sur ce point.

Connaissance de la prépa-talents

Graphique 5 : Moyens de connaissance de la prépa-talents – Citations (plusieurs réponses possibles)



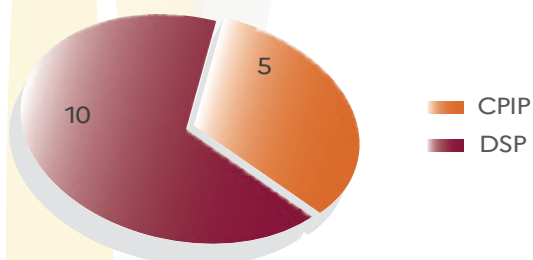
Graphique 6 : Proches travaillant dans des administrations - Effectifs



Presque tous les auditeurs connaissent un proche travaillant dans une administration. Il s'agit principalement d'amis. L'armée demeure la plus citée, avec 7 mentions au

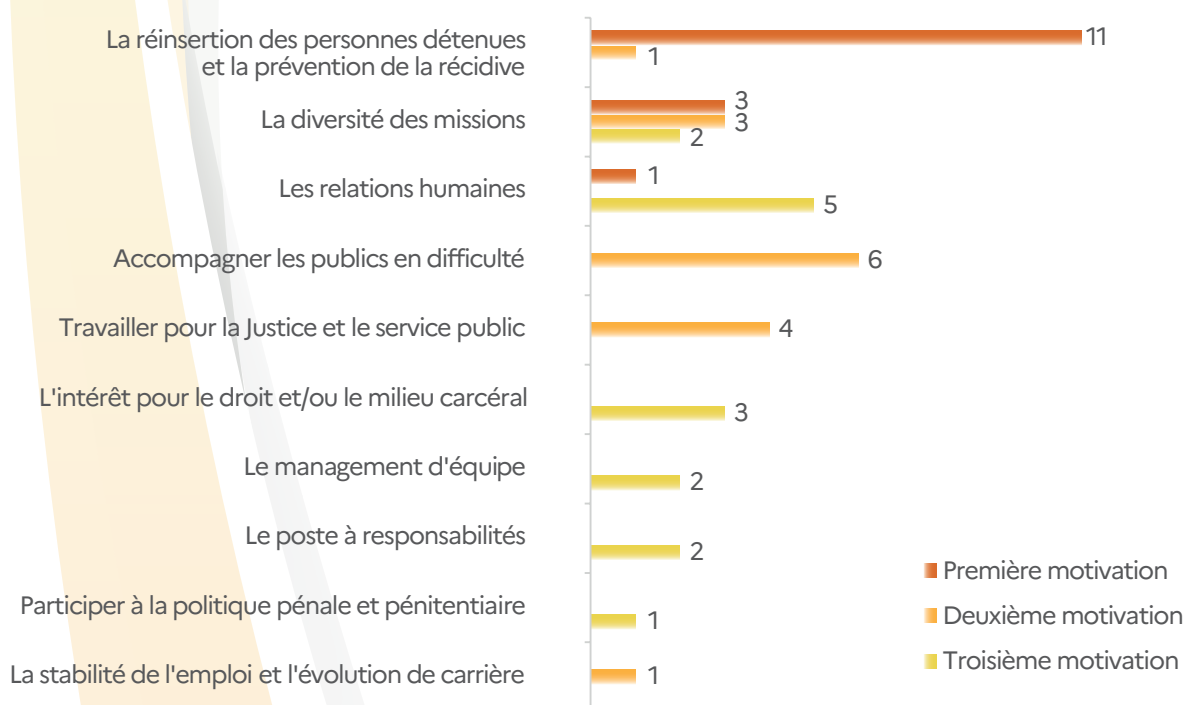
total (amis, conjoint et famille confondus). L'administration pénitentiaire est quant à elle citée à 3 reprises.

Graphique 7 : Principal concours visé par les auditeurs - Effectifs



Le concours le plus visé par les auditeurs est celui de DSP (10 citations), puis celui de CPIP (5). Ces résultats rejoignent ceux de la 2^e promotion où le concours des DSP était largement envisagé.

Graphique 8 : Motivations des auditeurs à l'entrée en formation – Citations (plusieurs réponses possibles)



Les motivations de cette classe à intégrer la CPT diffèrent quelque peu des précédentes années. Les trois principales d'entre elles résident dans la participation à la réinsertion des personnes détenues et la prévention de la récidive (12 mentions), la diversité des missions (8) et l'attrait pour les

relations humaines. Avant, les principales motivations concernaient l'accompagnement des publics en difficulté, l'intérêt pour le droit et l'envie de travailler au ministère de la Justice.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable de l'observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr - cecilia.lagarde@justice.fr

OCTOBRE 2024